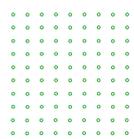
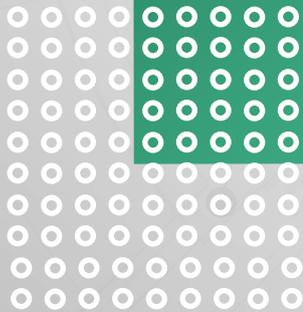
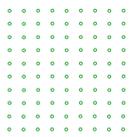


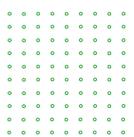
APPEL À
**MOBILITÉS
INTERNATIONALES**
EXPLORE #2



**FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES COLLABORATIONS
À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**



**ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ
ET LA VISIBILITÉ DU SITE**



**CONTRIBUER
À LA STRUCTURATION D'INITIATIVES**

CONTEXTE

Montpellier Université d'Excellence (MUSE) est une Initiative Science Innovation Territoires Economie (I-SITE) du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce programme, porté par l'Université de Montpellier avec 18 partenaires, encourage la construction d'une université internationalement reconnue notamment pour son impact sur les grands enjeux sociétaux : NOURRIR, PROTÉGER, SOIGNER à l'interface des autres disciplines (chimie, sciences sociales, sciences formelles, sciences de l'ingénieur). Il couvre l'ensemble des champs académiques : recherche, formation, vie étudiante, international et partenariats avec le monde socio-économique.

Conformément aux objectifs de l'initiative, MUSE a lancé EXPLORE, un programme destiné à soutenir les mobilités à l'international en privilégiant les collaborations vers des partenaires stratégiques choisis en commun par les membres de MUSE. En juillet 2018, **EXPLORE #1** a permis de financer les mobilités internationales entrantes et sortantes de 88 chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratif et technique à hauteur de 446 K€.

OBJECTIF

FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES COLLABORATIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, POUR ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA VISIBILITÉ DU SITE ET CONTRIBUER À LA STRUCTURATION D'INITIATIVES

Le programme s'inscrit dans un projet global visant à construire l'université de demain, qui gardera un caractère ouvert et non exclusif. Aussi, tout projet répondant aux conditions et objectifs généraux de cet appel et qui présente une valeur ajoutée importante pour l'I-SITE MUSE pourra être considéré pour financement sur l'année 2019, y compris pour des agents dont les thématiques ne correspondent pas directement aux trois piliers de MUSE.

Des projets de collaborations avec des universités ou partenaires privilégiés

A l'instar d'EXPLORE#1, le programme de mobilités internationales EXPLORE#2 observe une préférence marquée mais non exclusive pour des collaborations, en lien avec le programme scientifique (voir annexe 1), avec les universités ou partenaires - y compris non-académiques - privilégiés et pour les zones géographiques et pays cibles (voir annexe 2). Les demandes peuvent s'appuyer sur les dispositifs existants des membres de MUSE actifs à l'international (voir annexe 2).

Dispositif 1- Soutien à des

MOBILITÉS INDIVIDUELLES ENTRANTES OU SORTANTES pour l'exploration de nouveaux projets de collaborations internationales

- par des Doctorants, en vue de préparer un projet professionnel post-thèse ;
- par des Enseignants, Enseignants-Chercheurs et Chercheurs (titulaires ou contractuels en contrat au moment de la période de mobilité) ;
- par des Ingénieurs, Techniciens, Personnels administratifs (titulaires ou contractuels en contrat au moment de la période de mobilité) **pour des mobilités sortantes uniquement.**

Dispositif 2 - Soutien à des

MOBILITÉS COLLECTIVES SORTANTES

pour développer de nouvelles collaborations internationales (pédagogiques, académiques et/ou scientifiques)

- pour un groupe (maximum 5 personnes) issu de structures de recherche et/ou de formation du périmètre MUSE (enseignant, enseignant-chercheur, chercheur, doctorant, ingénieur, technicien ou personnel administratif). Ces mobilités collectives visent :
 - au montage d'un cycle de formation,
 - à la construction d'un partenariat institutionnel international,
 - au développement d'un projet de recherche structurant.



CRITÈRES D'APPRECIATION

1. Cohérence avec la vision scientifique d'ensemble de MUSE, orientée autour des 3 enjeux sociétaux « Nourrir – Protéger – Soigner », et ouverte à toutes les thématiques/disciplines pouvant y contribuer (voir annexe 1) ;

2. Par son **caractère exploratoire et structurant, une valeur ajoutée pour l'I-SITE MUSE** (renforcement de l'excellence, acquisition de nouvelles compétences, innovation) y compris pour des demandes de mobilités des agents ne relevant pas directement des thématiques MUSE ;

3. Stimulation de l'ouverture des communautés montpelliéraines à l'international en valorisant les réseaux partenariaux des institutions dédiées et en développant de collaborations avec des acteurs publics ou privés dans les domaines de la formation, de la recherche, et de la valorisation, ou pour l'innovation pédagogique et organisationnelle ;

4. Effet collaboratif induit au sein de l'I-SITE MUSE à travers les mobilités de groupe impliquant potentiellement plusieurs structures de formation et/ou de recherche du périmètre MUSE

5. Un engagement des structures accueillantes et sortantes dans l'échange, en particulier en termes de ressources humaines et financières mobilisées.

Les **collaborations inter-structures** formation/recherche seront appréciées.

Le **financement de mobilités ayant pour objectif la seule participation à un colloque ou une conférence est exclu du dispositif EXPLORE.**

ÉVALUATION

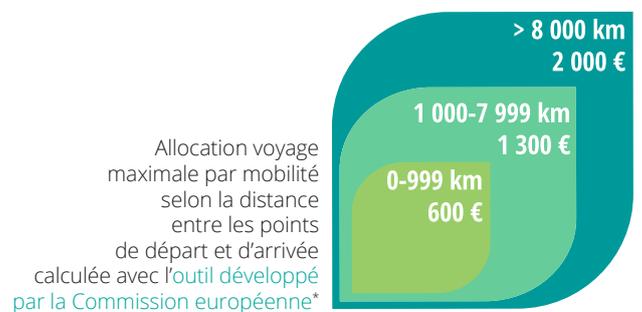
Après une analyse administrative des dossiers par l'équipe exécutive de MUSE, les candidatures seront transmises pour évaluation à la commission d'évaluation EXPLORE, composée des membres du Conseil Académique (CAC) de l'UM, des préfigureurs des 5 Pôles de Recherche MUSE, des représentants des LabEx et de représentants des établissements membres du consortium de l'I-SITE MUSE. La commission produira une évaluation des candidatures éligibles et proposera un classement soumis au Board de MUSE pour décision finale.

MOYENS

L'enveloppe financière de ce programme EXPLORE#2 est de 490 K€ et provient des contributions de l'ISITE MUSE et de ressources propres de l'Université de Montpellier, du CIRAD, et de l'IRD. Le dispositif de mobilités internationales EXPLORE finance des indemnités, composées :

(1) d'une indemnité journalière, variable en fonction du pays de destination (voir [Arrêté du 3 juillet 2006](#) fixant les taux des indemnités de mission), et plafonnée à 30 indemnités journalières quelle que soit la durée totale de la mobilité, et ;

(2) de la prise en charge des frais de transport (sur frais réels et dans la limite d'1 aller-retour par bénéficiaire) plafonnés aux montants suivants :



Destinées à couvrir les frais additionnels liés à la mobilité, ces indemnités ne peuvent en aucun cas financer de la masse salariale.

*https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr

MODALITÉS

Le projet doit être déposé dans le cadre d'une structure de recherche et/ou de formation du périmètre MUSE et être distinct des mobilités relevant des institutions dont la mobilité internationale est le cœur de métier (CIRAD, IRD, CIHEAM-IAMM).

Le bénéficiaire de la mobilité n'est soumis à aucune condition de nationalité.

Toute mobilité SORTANTE nécessite un visa d'approbation du directeur de la structure d'enseignement et/ou de recherche du périmètre MUSE (pour les Doctorants, Enseignants, Enseignants-Chercheurs et Chercheurs) ; ou du responsable de la structure administrative pour les Ingénieurs, Techniciens, et personnels administratifs.

Toute mobilité ENTRANTE nécessite une invitation par une structure d'enseignement et/ou de recherche du périmètre MUSE. Le bénéficiaire doit nécessairement être salarié (ou inscrit dans, pour le cas des doctorants) d'une institution.

Les candidats retenus devront signer une charte au moment de l'acceptation du financement précisant les attendus en termes de communication au cours de leur séjour, de représentation de l'I-SITE MUSE ou de retour d'expérience (compte-rendu d'activité à transmettre à MUSE) à l'issue de leur mobilité.

CALENDRIER

15
OCT/2018 Lancement de l'appel à mobilités

21
DEC/2018 Date limite de soumission des dossiers de candidature

20
FEV/2019 Annonce des résultats

1^{er}
MAR/2019 Engagements des mobilités jusqu' au

31
DEC/2019

DEPÔT DE CANDIDATURE

Dépôt des candidatures via le portail dédié sur le site :
muse.umontpellier.fr
rubrique Programme de mobilités internationales.

- Formulaire de candidature complété ;
- Visa d'approbation du directeur de structure d'enseignement et/ou de recherche d'affectation du candidat, ou du supérieur hiérarchique pour les personnels administratifs ;
- Lettre d'invitation du directeur de structure d'enseignement et/ou de recherche d'accueil.

Toutes les pièces demandées devront être fournies au moment de valider la candidature sur le portail

LE CONSORTIUM MUSE



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER

